

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/57

Séance du 13 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois de novembre à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire,

Date de convocation : 7 novembre 2023	
Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	16
Nombre de suffrages exprimés :	19
Votes Pour :	18
Vote Contre :	1
Abstention :	0

Présents : MM LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, BERDAGUE Patrick, Mmes LABONNE-NOLLET Laurie, MORIN-DESMURS Michèle, MM DESCHARNE Samuel, Pierre PLATHEY, BUSSEUIL Georges, MM DELANGLE Sylvain, LAROCHE Daniel, MARTINOT Noémie, Mme DELANGLE Sylvie, Mme. MATHUS Véronique, M. BENCADI Karim, M. CLEMENT Pascal, Mme MUNCH Armelle, M. CLEMENT Pascal, M. MATHIEUX Marc.

Procuration : CLEMENT Nathalie a donné pouvoir à MATHUS Véronique, MUNCH Armelle a donné pouvoir à Samuel DESCHARNE et BOUCLIER Florence a donné pouvoir à MARTINOT Noémie

Absents excusés :

Le secrétariat a été assuré par : M. Patrick BERDAGUE

Objet : Vente de la maison sise 19 rue du Château

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°2023/47 du 21/09/2023, la commune a décidé la mise à la vente des biens sis au 19 rue du Château et cadastrés AE 36 et AE 37.

Vu les articles L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune ;

Vu les articles L. 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant notamment : que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;

Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des finances publiques de Saône-et-Loire en date du 21/09/2021 qui a fixé la valeur vénale libre du bien à 272 000€,

Vu l'offre d'achat présentée par Monsieur Eric DELOMIER le 31/10/2023 pour l'acquisition de l'ensemble du tènement immobilier cadastré AE 36, AE 37 et AE 268 pour un montant net vendeur de 310 000€,

Le Conseil Municipal, après délibéré, à 18 voix POUR et 1 CONTRE :

-DECIDE la vente à Monsieur Eric DELOMIER du tènement immobilier cadastré AE 36, AE 37 et AE 268 pour un montant net vendeur de 310 000€,

-AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à la bonne fin de la procédure (dont signature du compromis et de l'acte de vente) pour le bien visé ci-dessus et à signer tous les documents y afférent.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le
Acte contresigné le
Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR



Le/La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, likely belonging to the secretary of the meeting.